

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
 DEVELOPPEMENT LOCAL
 REGION DU CENTRE
 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA COMMUNE DE
 MBANDJOCK
 SECRETARIAT GENERAL
 COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
 PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT
 CENTRE REGION
 HAUTE-SANAGA DIVISION
 MBANDJOCK COUNCIL
 GENERAL SECRETARY
 INTERNAL COMMISSION FOR PUBLIC PROCUREMENT

**ADDITIF RECTIFICATIF N°004/AR/CMBA/CIPM/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°014
 /AONO/ MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2023 DU 05/06/2023 COMPTANT POUR RELATIF
 AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE MENDOUGA-MEKOMBA (06 KM) AVEC
 CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE ASSAMBA.**

Le Maire de la Commune de Mbandjock :
Maitre d'ouvrage

COMMUNIQUE :

Les entreprises soumissionnaires intéressées par l'avis d'appel d'offres susvisé sont informées que les dispositions dudit avis sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

8-REMISE DES OFFRES

Date limite de réception des offres	Le 30/06/2023 à 10 heures
Date d'ouverture des plis	Le 30/06/2023 à 11 heures

11- PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après 48 heures ;
- b) fausses déclarations, pièces falsifiées ou scanner (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- d) Non possession en propre d'une nivelleuse, d'une pelle excavatrice et d'un compacteur ;
- e) Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- f) Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- g) Offre financière incomplète ;
- h) Absence d'un sous détail des prix ;
- i) Absence d'une caution de soumission ;
- j) Non-conformité de la caution de soumission ;
- k) Absence d'une attestation de non abandon de chantier ;
- l) Absence de solvabilité financière supérieure ou égale à 75 000 000 FCFA.

- m) Avoir exécuté des travaux similaires dans le Département de la Haute-Sanaga dans les (03) trois dernières années ;
- n) Non inscription du conducteur des travaux dans l'ordre national des ingénieurs du Cameroun.

Ampliations :

-PREFET/HS
 -DDMINDEVEL/HS
 -ARMP (pour publication)
 -DDMINMAP/HS
 -CIPM/MBA
 -SOUMISSIONNAIRES :
 -AFFICHACHE :
 -ARCHIVES/CHRONO

Fait à Mbandjock, le 20 JUIN 2023



*Aliamopto
 Angèle Nyang'a
 épouse Bikme*
 Chevalier du Mérite Camerounais
 Maire de la Commune de MBANDJOCK